

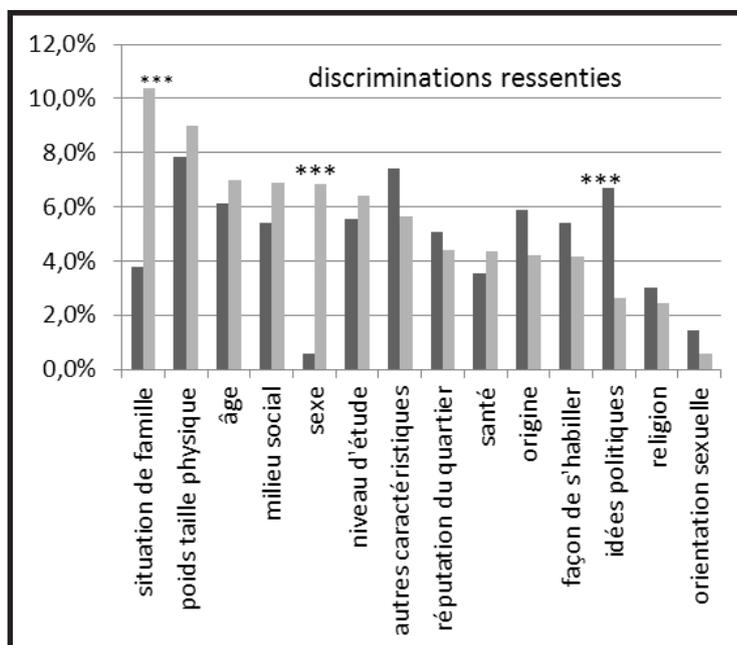
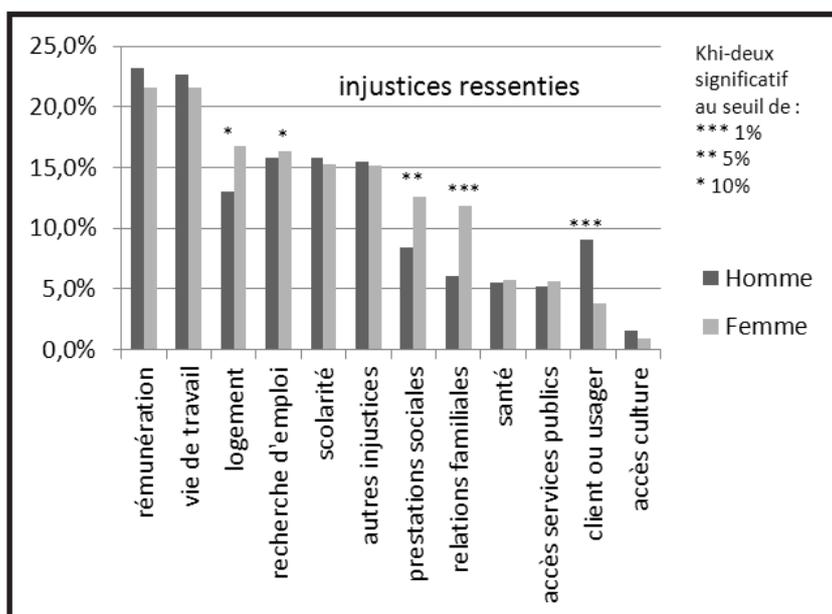
DYNEGAL Post

DYNAMIQUE DES INÉGALITÉS ; LA FORMATION DES REPRÉSENTATIONS

Olivier GALLAND - 26 mars 2014

L'injustice ressentie par les femmes : au cœur de la famille

Figure 1. Types d'injustices et de discriminations ressenties selon le sexe



En moyenne, les femmes ne semblent pas être plus sensibles que les hommes aux injustices de rémunération (figure 1), bien que l'on sache qu'elles sont moins bien payées que ces derniers à tâches équivalentes. Ce résultat se maintient lorsqu'on ne retient que les personnes actives ou ayant déjà travaillé (pour éliminer l'effet de structure tenant au fait que les femmes sont en moyenne plus souvent inactives). Cependant, l'effet du sexe sur l'injustice ressentie de rémunération est très variable selon la catégorie socioprofessionnelle. Les femmes cadres et professions libérales y sont globalement plus de deux fois plus sensibles que les hommes cadres¹, alors que les femmes ouvrières et professions intermédiaires y sont moins sensibles que leurs congénères (le rapport des proportions est équivalent chez les employés, et une fois et demie plus élevé en faveur des femmes chez les indépendants).

Ce résultat peut être mis en rapport avec les travaux de Claudia Goldin <http://scholar.harvard.edu/goldin> qui met en avant une explication qu'elle juge essentielle dans les discriminations hommes/femmes : le fait que les entreprises récompensent une forme extrême d'assiduité au travail qui est surtout exigée dans les emplois très qualifiés et compétitifs (les avocats des grands cabinets par exemple). Selon elle, c'est pour ce type d'activité que les différences entre genres sont les plus grandes. Le résultat présenté ci-dessus pourrait s'interpréter comme la transcription subjective de cette inégalité.

Un autre résultat très différent de la figure 1 est la prédominance chez les femmes du sentiment d'injustice ou de discrimination lié à la famille : relations familiales avec les ascendants ou frères et sœurs pour l'injustice, « situation de famille » pour les discriminations. C'est dans ce domaine familial que les différences entre hommes et femmes sont les plus nettes (beaucoup plus que dans le domaine professionnel). Concernant les injustices liées aux relations familiales, ce sont surtout les femmes n'ayant jamais travaillé qui en font état (19% contre 8% des hommes inactifs, même si la différence est également significative chez les actifs).

Deux interprétations sont possibles. La première est que, ne travaillant pas, les femmes inactives reportent toute leur insatisfaction sur la sphère domestique (mais alors pourquoi les hommes ne font-ils pas de même ?). La seconde est que les femmes inactives en veulent à leurs parents (et peut-être à leurs frères) d'avoir été éduquées de telle sorte qu'elles n'ont pu accéder à un emploi. Ces femmes auraient plus ou moins conscience d'une socialisation primaire différentielle qui aurait porté atteinte à leurs chances de réussite sociale.

Seulement 7% des femmes font état de discriminations liées spécifiquement au sexe. L'écart avec les hommes est très significatif, car ces derniers n'évoquent pour ainsi dire jamais ce motif, mais la proportion de femmes l'évoquant paraît plus faible que ce qu'on aurait pu attendre au regard de l'importance de ce sujet dans le débat public. Il est probable cependant qu'une partie des discriminations sexuées est reportée sur d'autres motifs (comme on vient de l'évoquer pour la sphère familiale).

¹L'odds ratio comparant la variation de la proportion de rémunérations trouvées « justes » par rapport aux rémunérations trouvées « injustes » entre femmes cadres et hommes cadres est de 2,3 (question sur le montant actuel de la rémunération : juste=plus haut ou correspondant à ce qui est juste).